

que ces efforts étaient injustes et inefficaces et qu'il faut tenir compte du désir des minorités nationales de maintenir leur culture distincte et de rester des sociétés politiques autonomes<sup>12</sup>.

Le fédéralisme est l'un des rares mécanismes qui peuvent servir à cette fin. Il est d'ailleurs assez naturel que les pays multinationaux adoptent des régimes fédéraux – on peut s'attendre à ce que des pays formés par une fédération de peuples adoptent une forme quelconque de fédération politique. Le fédéralisme est considéré par bien des gens comme un mécanisme particulièrement bien adapté à la diversité ethnoculturelle parce qu'il respecte le désir des groupes de rester autonomes et de protéger le caractère distinct de leur culture tout en reconnaissant le fait que ces groupes ne sont pas indépendants et isolés mais plutôt liés de plus en plus et de manière inextricable les uns aux autres dans des rapports d'interdépendance économique et politique. De plus, puisque le fédéralisme est un régime souple, il peut tenir compte du fait que des groupes différents ne souhaitent pas les mêmes niveaux ou les mêmes formes d'autonomie gouvernementale<sup>13</sup>.

Même si le fédéralisme est considéré de plus en plus comme une solution aux problèmes des États multinationaux, il importe de souligner que de nombreux régimes fédéraux sont nés pour des motifs qui n'ont rien à voir avec la diversité ethnonationale. C'est le cas par exemple des États-Unis, où les sous-unités fédérales ne correspondent aucunement à des groupes ethnoculturels distincts désireux de maintenir leur autonomie gouvernementale et le caractère distinct de leur culture.

Le fédéralisme convient tout particulièrement bien aux États multinationaux « pluralistes », mais évidemment pas uniquement à ces sociétés. Au contraire, le fédéralisme est souvent souhaitable dans des pays dont le territoire est vaste, parce qu'il permet de tenir compte de la diversité régionale, même si le même groupe national domine dans chaque sous-unité de la fédération. C'est le cas non seulement aux États-Unis, mais aussi en Australie, en Allemagne et au Brésil.

Nous arrivons maintenant à un point tournant du débat. Même si nombreux sont ceux qui s'entendent pour dire que le fédéralisme convient dans les États multinationaux et dans les États qui ont un vaste territoire, d'autres insistent sur le fait qu'un fédéralisme très différent s'applique dans ces deux contextes. D'aucuns font une distinction entre deux modèles du fédéralisme, que nous pourrions appeler fédéralisme « multinational » et fédéralisme « territorial » et soutiennent que ces deux régimes ont une structure et un fondement bien différents. Pour certains, cette distinction est au cœur des débats contemporains sur le fédéralisme au Canada. Selon eux, c'est le modèle

12. Pour une analyse des raisons pour lesquelles l'identité nationale résiste si longtemps et en quoi les minorités nationales diffèrent des immigrants à cet égard, voir W. KYMLICKA, *Multicultural Citizenship*, op. cit., chapitres 5-6.

13. Voir, par exemple, Daniel ELAZAR, *Federalism and the Way to Peace*, Institute of Intergovernmental Affairs, Kingston, Queen's University, 1994 ; et *Exploring Federalism*, op. cit.